



Mon calendrier de Mars et Avril

- ✓ 2 Mars **Les Bons Jeudis**
- ✓ 3 Mars **Assemblée Générale** Crédit Agricole - 20h Espace Culturel
- ✓ 4 Mars **Journée Interclub Judo** Rencontres Poussins et Pré-poussins
A partir de 13h30 Gymnase D. Douillet
- ✓ 4 et 5 Mars **Loto** organisé par le Dozulé Football Club
Inscription et renseignements au 06.15.03.42.64
- ✓ 9 Mars **Assemblée Générale** Souvenir Français - 18h Salle des Fêtes
- ✓ 16 Mars **Les Bons Jeudis**
- ✓ 19 Mars **Repas Thé Dansant** organisé par Horizon Loisirs - Réservations au 06.79.14.13.72
- ✓ 24 et 26 Mars **Loto** organisé par le Comité des Fêtes de Dozulé
(Gymnase avenue G. Landry) le vendredi à partir de 20h30 et le dimanche à 14h.
Nombreux lots : bons d'achats - Tombola - Petite restauration sur place.
Inscription et renseignements au 06.75.63.96.89
- ✓ 25 Mars **Concours de belote** organisé par le Comité des fêtes de Dozulé
(Gymnase avenue G. Landry) à 20h30.
Inscription par personne 6 € - Récompense à tous les participants.
- ✓ 30 Mars **Les Bons Jeudis**
- ✓ 1^{er} et 2 Avril **Loto** organisé par la Chorale Cantabilé
- ✓ 2 Avril **Repas des Aînés** organisé par le CCAS
12h à la salle des fêtes de Dozulé. Pensez à vous inscrire !
- ✓ 7 Avril **Tournoi en salle** organisé par le Dozulé Football Club
Inscription et renseignements au 06.15.03.42.62
- ✓ 10 Avril **Don du Sang** organisé par l'amicale des Donneurs de Sang
De 16h à 19h30 - Salle des Fêtes de Dozulé
- ✓ 13 Avril **Les Bons Jeudis**
- ✓ 14 et 15 Avril **Loto** organisé par l'APEL Ecole St-Joseph
(Gymnase avenue G. Landry). Inscription et renseignements au 06.75.63.96.89
- ✓ 22 et 23 Avril **Loto** organisé par l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Dozulé
(Gymnase avenue G. Landry). Inscription et renseignements au 06.75.63.96.89
- ✓ 23 Avril **Elections Présidentielles 1^{er} Tour**
De 8 h à 19h - Salle des Fêtes de Dozulé. (Merci de vous munir de votre pièce d'identité)
- ✓ 25 et 26 Avril **Bourses aux vêtements** Salle des fêtes de Dozulé de 9h à 17h.
Collecte le 24 avril (même horaire)
- ✓ 27 Avril **Les Bons Jeudis**
- ✓ 30 Avril **Souvenir des Déportés** 8h45 rassemblement Pl. du Haras, 9h levée des couleurs.
Dépôt de gerbe Plaque Henri Samson (entrée du stade). Discours.
- ✓ 30 Avril **Repas Thé Dansant** organisé par Horizon Loisirs - Réservations au 06.79.14.13.72
- ✓ 7 Mai **Elections Présidentielles 2nd Tour**
De 8 h à 19h - Salle des Fêtes de Dozulé.



Le mot du Maire

Dozulé 2017 ou comment assurer la transition budgétaire, le maintien du développement de notre ville, et la qualité des services. A cœur vaillant rien d'impossible !



Chers Habitants de Dozulé, comme je vous l'indiquais lors de la cérémonie des vœux, la ville de Dozulé doit cette année relever plusieurs défis. Certains sont internes et liés à notre évolution communale ; d'autres sont externes, donc subis et font appel à d'autres réflexes de gestion. Heureusement, l'expérience acquise par l'équipe municipale et le fait d'être parfaitement au cœur des dossiers, nous ont permis d'anticiper cette année. Dans ces moments décisifs l'amateurisme n'a pas sa place.

Nous devons donc cette année absorber une baisse drastique des dotations de l'Etat, l'estimation faite toutes dotations cumulées étant aux environs de 200 000 euros.

Nous avons choisi de relever ce défi de différentes manières : lisser notre fiscalité (fait l'an dernier) cette année pas d'augmentation d'impôt, gérer notre épargne pour continuer à financer des projets importants en autofinancement, récupérer des capacités d'emprunt (notre faible taux d'endettement permettra de le faire dans un an). Gérer sain, pour investir serein.

Nous ferons aussi des choix pour maintenir le savoir-vivre « à la Dozuléenne » : continuer

à améliorer la qualité de vie ; soutenir le tissu associatif et les bénévoles sans lesquels les manifestations et activités proposées ne pourraient être maintenues, la ville ne pouvant les financer à elle seule ; mieux faire connaître Dozulé, ses services et ses commerces pour continuer à accueillir de nouvelles familles, ce qui fait notre force aujourd'hui ! Nous sommes une des rares communes en milieu rural à gagner en population et donc à garantir le maintien des écoles, et à proposer un bon niveau de commerces et de développement économique (le taux d'évolution de la population est de 15 % entre 2009 et 2016).

Nous devons aussi subir des décisions ministérielles qui viennent sans concertation pénaliser le fonctionnement des communes. D'abord, certaines charges augmentent lourdement et viennent impacter les dépenses de fonctionnement. Ensuite, le ministère de l'intérieur décide, de supprimer la réalisation des cartes nationales d'identité (CNI) pour les communes ne disposant pas du dispositif de recueil des demandes de CNI. En effet, celles-ci seront instruites selon les mêmes modalités que les passeports biométriques, et ce à partir du 2 mars 2017. Les maires du Calvados ainsi que l'Association des Maires de France ont interpellé les Préfets

et le ministère sur cette décision. En effet, les actes d'état civil sont des actes fondateurs dans le parcours d'un citoyen. Ils sont non seulement administratifs, mais permettent, bien souvent, à nos concitoyens de créer ou de garder le contact avec leur mairie, de recueillir aussi des conseils, ou d'avoir une écoute. Si les communes contribuent à réduire la dette nationale, ce que l'on peut comprendre, et ce que nous faisons, elles ne doivent pas en pâtir dans l'essence même de leur mission. Je tenais à vous informer de ce point.

Dozulé tiendra le cap, plus volontaire que jamais. Le budget qui sera proposé au vote le 30 mars prochain, sera pragmatique, raisonnable dans ce contexte, mais efficace. Il nous permettra aussi de bien préparer les travaux d'aménagement et de revalorisation de la place du Haras pour 2018 que de gérer vos besoins quotidiens. Je remercie les conseillers municipaux, qui avec les adjoints et les services ont largement contribué à la bonne préparation de cette séquence toujours décisive dans la bonne tenue de l'action municipale au service d'une ville.

Bien fidèlement
Sophie Gaugain
Maire



PLAN MOBILITÉ – JEUNES



En 2017, le conseil municipal a souhaité maintenir la politique Jeunesse et prolonge la bourse au permis de conduire. Toute personne intéressée peut retirer un dossier de candidature en mairie qui sera étudié par la commis-

sion des Affaires Sociales. Une participation de 340,00 € au financement du permis peut être accordée. En échange, le bénéficiaire de la bourse devra effectuer des heures de travaux d'intérêt général.

Bourse au Permis

LA VIE DE NOS SÉNIORS

Repas de nos Séniors

Cette année, le CCAS aura le plaisir de rassembler nos aînés autour du traditionnel repas le dimanche 2 avril 2017 à 12h (salle des fêtes de Dozulé). Le Comité des Fêtes, qui, toute l'année, participe à la vie de la commune, souhaite participer à cette manifestation, et offre l'animation du repas. Nous le remercions chaleureusement de ce geste généreux.

Les personnes de plus de 67 ans peuvent s'inscrire à l'aide du courrier joint au présent Dozuléen. Le

coupon réponse est à remettre impérativement en mairie pour le 17 mars 2017.

A vos Agendas ! Les voyages forment la jeunesse !

D'ores et déjà vous pouvez noter que le voyage des séniors aura lieu le mardi 26 septembre 2017. Bloquez dès aujourd'hui cette date. Le lieu et bulletin d'inscription vous seront communiqués avec le Dozuléen de Juillet/Août 2017.



LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

Judo/Jujitsu/Taïso

Le club de Judo de Dozulé a été honoré au cours de la cérémonie de remise des challenges du sport de la Côte Fleurie par la remise d'un challenge à Florence L'EMEILLET pour son engagement au sein du club en tant qu'athlète. Homologuée ceinture noire en 2016, après une dizaine d'année d'entraînement, c'est aussi la 2^{ème} femme ayant acquis ce niveau dans l'histoire du club.



NOS COMMERÇANTS ET ARTISANS

Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur David DUMET qui vient de créer son entreprise de menuiserie, placo et isolation. Contact : 06-89-44-88-18. Nous lui souhaitons pleine réussite dans son activité professionnelle.

A LA RETOUCH'

Céline reste joignable au 06-48-38-65-25 durant son déménagement.



A vos montres !
Changement d'horaire d'été
Dans la nuit du 25 mars au
26 mars, à 2 h il sera 3 h.

CITOYENNETÉ

L'autorisation de sortie du territoire (nouvelle disposition) :

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie depuis le 15 janvier 2017. Ce nouveau dispositif est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France. Il s'applique également à tous les voyages, individuels ou collectifs, dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale.

Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire pour l'obtention de ce document. Il suffit de télécharger le document ou le retirer en mairie.

Une fois complété et signé, le formulaire doit être accompagné de la photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire (CNI ou passeport).

Les cartes nationales d'identité :

A compter du 2 mars, les cartes d'identité ne pourront être renouvelées auprès de la mairie de Dozulé. Suite à la circulaire ministérielle, seules les mairies dotées du dispositif déjà existant pour les passeports sont en charge de l'établissement des cartes, à savoir pour notre territoire : Dives-sur-Mer et Pont-l'Évêque.

AMELIORER NOS STRUCTURES SCOLAIRES INTERCOMMUNALES

Déjà acté par COPADOZ, la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge va construire les deux salles de classe supplémentaires dans l'enceinte de l'école primaire Unité A située Avenue Georges Landry. Dans le cadre de ce chantier, qui se déroulera à partir de mars 2017, pour une durée de six mois environ, l'accès de l'école est modifié et se fera par l'aire de jeux jouxtant la cantine. Nous remercions les parents de leur compréhension.

DOZULÉ : VILLE PROPRE ET SÉCURISÉE

En agglomération l'immobilisation du véhicule se fait soit sur des emplacements prévus à cet effet, soit sur la chaussée, le long du trottoir, soit encore sur l'accotement s'il n'est pas aménagé en trottoir. Car il y a là une règle aussi essentielle que peu respectée : l'arrêt ou le stationnement sur le trottoir ou à cheval sur le trottoir sont strictement interdits. Le trottoir est considéré comme une voie spécialisée pour piétons. Donc de même qu'il est interdit de rouler/s'arrêter/stationner dans une bande cyclable, il est interdit de poser une roue sur le trottoir !

Le stationnement sur trottoir oblige de nombreuses personnes à marcher sur la chaussée. Les personnes à mobilité réduite et les enfants en sont les premières victimes.

Ce type de stationnement est très fréquent devant les commerces, mais surtout très pratiqué devant le domicile et dans plus de la moitié des cas, il existe pourtant des places libres sur voirie à proximité immédiate du domicile.

Ramassage des déchets verts

La Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge reprend le ramassage des déchets verts. **ATTENTION**, le jour de ramassage a changé ; désormais il aura lieu le **VENDREDI** tous les 15 jours à partir du 17 mars 2017. Merci de sortir les sacs la veille à partir de 19h.

La vente des sacs reprend à compter du 9 mars 2017 en mairie.



CULTE

Dimanche 9 avril à 10h : messe des Rameaux avec procession et bénédiction

Jeu 13 avril à 19h : messe du jeudi Saint

Vendredi 14 avril : 15h chemin de Croix (lieu à préciser) et 19h Office de la Passion à Dozulé

Samedi 15 avril à 21h30 : veillée pascale avec procession

Dimanche 16 avril à 10h : messe de la Résurrection

6 semaines pour réfléchir à l'Essentiel : des petits groupes sont proposés à tous, chrétiens ou non, à partir de début mars. Plus de renseignements sur les présentoirs au fond de l'église.

Messes à Dozulé le mercredi, vendredi et samedi à 18h30 et le dimanche à 10h.

Confessions et Adoration le vendredi à partir de 17h30. Plus de renseignements sur www.paroisse-dozule.com

PERMANENCE



mairie

Permanences

Madame le Maire :

Sur rendez-vous. Merci de prendre contact avec le secrétariat de Mairie, ou bien en direct au téléphone : Permanence « Allô, Madame le maire » qui aura lieu le 7 mars 2017 de 11h à 12h et le 4 avril 2017 de 11h à 12h au 02.31.15.28.66.

LES ADJOINTS

Madame Monique KICA ✓ le samedi 4 mars et 22 avril

Monsieur Gilles WALTER ✓ le samedi 11 mars et 8 avril

Madame Maryse VOLLAIS ✓ le samedi 25 mars, 1^{er} et 29 avril

Monsieur Jacques VALLEE ✓ le samedi 18 mars et 15 avril

LA CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE

Madame Béatrice GUILLAUME

✓ dernier jeudi de chaque mois de 17h30 à 19h30.

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Monsieur Jean-Pierre LEVIEILS

✓ Le 7 mars et le 4 avril de 14h à 17h.

Le CAUE

(Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Calvados sur rendez-vous au 02.31.15.59.60

Le PLUI

Plan Locale d'Urbanisme Intercommunal : pour consultation ou tout autre renseignement, une permanence est assurée par Monsieur Roland JOURNET dans les locaux de la **Mairie de Dozulé**, tous les mercredis de 10h à 12h. Tél. : 02.31.79.21.34

